



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reductions d'impot

Question écrite n° 42456

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur le cout pour les finances publiques des dispositions fiscales creant des reductions d'impots, adoptees depuis quelques annees. Il souhaiterait, notamment, connaitre la depense publique en 1995 et en 1996 constituee par l'adoption des articles 199 decies A, B et C du code general des impots, relatifs aux reductions d'impots accordees au titre des investissements immobiliers locatifs.

Texte de la réponse

Le cout des reductions d'impot sur le revenu pour investissements immobiliers locatifs prevues aux articles 199 decies A, B et C du code general des impots est evalue a 1 370 millions de francs pour les revenus 1994 declares en 1995 et a 1 400 millions de francs pour les revenus 1995 declares en 1996. Il figure dans le fascicule des « Voies et moyens » annexe au projet de loi de finances pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42456

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 1996, page 4555

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6597